

Cycle de journées d'échanges et d'information « Forêt, sol et eau, des alliés naturels »

Regards sur les sols forestiers méditerranéens

Le plan d'action pour la préservation des sols forestiers

Sources : www.ecologie.gouv.fr

www.banquedesterritoires.fr/preservation-des-sols-forestiers-le-gouvernement-lance-son-plan-daction

Juillet 2025, Le « plan d'action pour la préservation des sols forestiers » paraît, porté par le ministère de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt et de la mer et de la pêche. C'est l'aboutissement d'un travail de deux ans conduit grâce à la mobilisation de toutes les parties prenantes. Il s'inscrit dans la feuille de route « Forêt » de la planification écologique, du Programme national de la forêt et du bois, de la Stratégie nationale biodiversité, de la Stratégie nationale Bas Carbone et du Plan national d'adaptation au changement climatique.

Deux objectifs :

- Agir, pour maintenir les fonctionnalités des sols forestiers. Des actions permettront de conserver l'intégrité physique des sols forestiers, maintenir leur fertilité chimique, rétablir le puits de carbone lié au sol forestier, protéger la biodiversité et préserver le rôle de régulation des sols forestiers dans le cycle de l'eau.
- Connaître, surveiller, former, accompagner en mettant en œuvre les 16 fiches-actions du plan. Ces fiches-actions devront conduire à améliorer la connaissance des sols forestiers ; mobiliser le bois avec des pratiques et équipements à faible impact sur les sols ; former des référents sols forestiers et sensibiliser les professionnels sur la gestion durable des sols forestiers ; et encadrer les facteurs de pressions dans les textes d'orientations forestière, les réglementations et les outils contractuels.

Le plan contient deux parties. La première dresse un état des lieux des connaissances et des pratiques. La seconde propose des actions, selon cinq axes d'action, indiquant les pilotes et les partenaires pressentis pour chaque action et les indicateurs retenus pour le suivi, mais dont les financements restent à définir.

Les cinq axes rassemblant les leviers d'action identifiés par le plan :

- Connaître et surveiller les sols forestiers.
- Mobiliser le bois avec des pratiques et équipements à faible impact.
- Former et sensibiliser sur la gestion durable des sols forestiers.
- Accompagner économiquement les pratiques sylvicoles et les investissements matériels les plus vertueux.
- Encadrer les facteurs de pressions dans les textes d'orientation forestière, les réglementations et les outils contractuels.

Cette stratégie fixe un cap, au travers d'objectifs chiffrés et d'actions concrètes. Le plan prévoit des actions jusqu'en 2030, avec des évaluations régulières pour mesurer les progrès réalisés.

Pour en savoir plus et télécharger le Plan :

[https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/sols-forestiers-plan-preserved-leur-sante](http://www.ecologie.gouv.fr/actualites/sols-forestiers-plan-preserved-leur-sante)